



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 105528

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le contrôle du trafic d'armes au Liban, venant de Syrie et d'Iran. En effet, il apparaît qu'à la suite de la fin des hostilités de l'armée israélienne au Liban, un des motifs du conflit ait reposé sur des trafics d'armes et notamment de fusées et roquettes, en provenance d'Iran, transitant par la Syrie. Dès lors, l'issue du maintien de la paix se joue, certes, au Sud-Liban, mais surtout au nord de ce pays et surtout à la frontière syrienne, au lieu de passage de ces trafics d'armes en faveur des milices du Hezbollah. Cette frontière libano-syrienne est donc un point névralgique particulièrement sensible pour l'avenir de la paix au Proche-Orient. La présence de la France et de ses forces, au sein de la FINUL, va lui donner un rôle politique et militaire encore accru au Proche-Orient. Pour mener les missions fixées par l'ONU, il conviendrait donc de mieux connaître les différentes positions des parties prenantes sur le terrain libanais. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position française sur la porosité de la frontière syro-libanaise.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105528

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 2006, page 10197